

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026.048 Séance du **VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

30 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

GUENEZ Éric à ANTOINE Patrick, REAL-LAFRIQUE Laetitia à BREGEGERE Stéphanie, MOLS Louis-David à BOURGEOIS Florian

Objet : Budget annexe « Locations immobilières – Aquarelles » : Budget Primitif 2026

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T),

Vu les articles L.2312 et suivants du C.G.C.T,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.5217-10-6 du C.G.C.T qui institue la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57,

Vu le rapport d'Orientation budgétaire 2026,

Vu la présentation du Budget Primitif 2026 lors de la Commission des Finances du 08 avril 2026,

Considérant que la nomenclature budgétaire et comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que cette fongibilité permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser la dépense sans attendre les opérations purement techniques ;

Considérant que la disposition de fongibilité des crédits contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle ;

2026.048

Considérant que Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT ;

Considérant que le budget primitif de l'exercice 2026 intègre les résultats votés du Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2026 du budget annexe « Locations immobilières – Aquarelles » ;

Considérant l'équilibre global ci-après du budget primitif 2026 du budget annexe « Locations immobilières – Aquarelles » :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	1 605 000,00 €	1 605 000,00 €
FONCTIONNEMENT	162 500,00 €	162 500,00 €
TOTAL	1 767 500,00 €	1 767 500,00 €

✓ **La section de Fonctionnement :**

➤ **Les dépenses de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
011	Charges générales	38 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	56 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	64 500,00 €
	TOTAL	162 500,00 €

➤ **Les Recettes de fonctionnement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
70	Produits des services	3 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	66 445,82 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 710,00 €
002	Excédent de Fonctionnement reporté	42 344,18 €
	TOTAL	162 500,00 €

✓ **La section d'Investissement :**

➤ **Les dépenses d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 454 290,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 710,00 €
	TOTAL	1 605 000,00 €

2026.048

➤ **Les recettes d'investissement** se déclinent comme suit :

Chapitre	Libellé - Objet	BP 2026
001	Excédent d'investissement reporté	165 670,18 €
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	220 000,00 €
16	Avance versée par la collectivité de rattachement	1 098 329,82 €
021	Virement de la section de Fonctionnement	64 500,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	56 500,00 €
	TOTAL	1 605 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe Aquarelles pour l'exercice 2026,

ARTICLE 2 : **PRECISE** que le budget est voté par chapitre budgétaire,

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les budgets de l'exercice 2026.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 avril 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 06/05/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.